



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction mobilité, emplois, carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/SRH/SDMEC/2014-933

26/11/2014

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidature : un poste dans le 2ème cercle

Un poste (catégorie A) est offert à la mobilité dite du "2ème cercle" ; La fiche correspondante mentionnant les personnes à contacter est jointe en annexe à la présente note.

Pour toute information complémentaire, il est possible de prendre contact auprès de Madame Isabelle FABREGUE (assistante à la sous-direction Mobilité, Emplois, Carrières) - téléphone : 01.49.55.53.65 - mail : isabelle.fabregue@agriculture.gouv.fr.

Agence des Aires Marines Protégées :

1 poste de chargé(e) de mission "pêche et aquaculture" (catégorie A ou agent contractuel) à ILONI (Mayotte).

Le sous-directeur mobilité, emplois, carrières

Signé : Michel GOMEZ

Agence des aires marines protégées

* Emploi proposé

Emploi proposé : Chargé(e) de mission « pêche et aquaculture » (H/F) au sein des parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses

Grade / Niveau d'études : ouvert en priorité aux fonctionnaires de catégorie A, à défaut, aux personnels non titulaires de niveau Bac+5 en halieutique

Expérience requise : 3 ans minimum sur un poste similaire

Résidence administrative : Iloni (Mayotte)

Position statutaire : Position normale d'activité, détachement ou mise à disposition pour les fonctionnaires, contrat à durée déterminée de 3 ans pour les contractuels

* Contexte

L'Agence des aires marines protégées est créée par la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux. L'Agence apporte un appui aux politiques publiques en matière de création et de gestion d'aires marines protégées et de façon plus générale de protection du milieu marin. Elle est une agence de moyens pour les parcs naturels marins et elle anime le réseau des gestionnaires d'aires marines protégées.

L'Agence est établissement public sous tutelle du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Elle a débuté son activité en janvier 2007, gère à ce jour 5 parcs naturels marins et emploie 145 agents sous plafond.

Les parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses ont été créés respectivement par décrets n°2010-71 du 18 janvier 2010 et n°2012-245 du 22 février 2012. Englobant l'ensemble des eaux sous juridiction française autour de Mayotte et des Glorieuses, ces deux parcs contigus forment l'une des plus grandes aires marines protégées françaises, avec une superficie de plus de 110 000 km². Ils abritent une biodiversité d'une richesse exceptionnelle, exposée, à Mayotte, à des pressions anthropiques fortes dans le contexte d'explosion démographique et de développement socio-économique que connaît actuellement l'île, 101^{ème} département français et prochainement région ultrapériphérique de l'Europe.

Comme tout parc naturel marin, ces parcs ont pour objectif de contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin (Code environnement L334-3).

Les moyens nécessaires au fonctionnement des parcs sont mis à disposition par l'Agence des aires marines protégées, établissement public administratif créé par la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006. La même équipe (30 agents) est au service des conseils de gestion de chacun des parcs. Elle se compose d'une direction et de deux services : le service «Ingénierie» et le service «Opérations».

Le service «Ingénierie» est chargé d'élaborer les plans de gestion, puis de mettre en place les mesures de gestion prévues dans ces plans, de préparer les dossiers relatifs aux avis des conseils de gestion, de préparer et de réaliser les plans d'actions annuels. Il conduit ces actions en liaison étroite avec le service «Opérations». Celui-ci est chargé de l'application du programme d'action sur le terrain au sein du parc. Il assure notamment les opérations de suivi du milieu marin, de surveillance et de contrôle et contribue fortement à la sensibilisation des usagers.

Depuis 2012 le Parc est l'opérateur du Système d'Informations Halieutiques (SIH) à Mayotte. Le SIH est le programme de suivi pérenne et standardisé des activités de pêche à l'échelle nationale (métropole et DOM-TOM, ainsi que quelques projets pilotes à l'étranger, notamment aux Comores). La coordination scientifique est assurée par l'Ifremer, les agents du Parc collectent les données à Mayotte. Ces données sont indispensables pour comprendre le secteur de la pêche professionnelle et vivrière à Mayotte, pour qualifier son importance tant au niveau économique que social, et donc pour proposer des mesures de gestion pertinentes de l'activité et des ressources.

* Poste proposé

Au sein du service « ingénierie » du Parc et placé(e) sous l'autorité de la Directrice adjointe en charge de ce service, le (ou la) chargé(e) de mission « pêche et aquaculture » aura pour missions principales :

- la mise en œuvre des mesures relatives à la pêche et l'aquaculture des plans de gestion des deux parcs ;
- le montage et la gestion de projets contribuant à l'atteinte des objectifs des deux parcs, dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture en proposant :
 - des programmes d'acquisition de connaissances pour compléter l'état initial des connaissances sur les ressources halieutiques et les secteurs pêche et aquaculture ;
 - des plans d'action relatifs à la pêche et à l'aquaculture ;
- l'évaluation des indicateurs des tableaux de bord du Parc, tels que définis dans le plan de gestion, ou le développement de protocoles en vue de leur évaluation ;
- le suivi de la mise en place du système d'informations halieutiques de Mayotte, en collaboration avec les partenaires scientifiques ;
- la sensibilisation des pêcheurs à la gestion durable des ressources ;
- la rédaction et préparation de dossiers techniques pour le conseil de gestion du Parc sur les sujets pour lesquels un avis du Parc est sollicité ;
- la représentation du Parc auprès des différents acteurs mahorais intervenant dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, afin d'être à l'écoute de leurs préoccupations et besoins, de les informer et les sensibiliser sur les travaux et orientations de gestion du Parc ;
- la collaboration avec les autres chargés de mission du Parc, notamment sur les usages (activités traditionnelles et tourisme et loisir).

* Qualités requises

Compétences et expérience professionnelle

- Niveau Bac+5 : ingénieur en halieutique, gestion des ressources exploitées, biologie marine orientée pêche, aquaculture... ;
- Très bonnes connaissances en halieutique : techniques de pêche, suivis des ressources (statistiques de pêche...), organisation du secteur pêche et aquaculture en France et dans les DOM... ;

- Connaissance d'un large éventail de méthodes de suivis des ressources marines, connaissances en statistiques appréciées ;
- Expérience réussie en matière de gestion des ressources marines ;
- Expérience en montage et gestion de projets (pilotage et suivi techniques et financiers) dans le domaine de la pêche ou de l'aquaculture ;
- Connaissance des écosystèmes marins tropicaux (côtiers et hauturiers) ;
- Maîtrise des logiciels de bureautique en environnement PC ;
- Connaissance des marchés publics ;
- Permis B ;
- Des qualifications professionnelles en matière de navigation et/ou plongée, la maîtrise des langues mahoraises, la connaissance de Mayotte et/ou une expérience outre-mer constitueraient des atouts supplémentaires.

Qualités personnelles

- Excellentes capacités rédactionnelles ;
- Capacité d'organisation du travail, rigueur et respect des délais ;
- Forte capacité d'adaptation, d'organisation, d'anticipation dans un contexte local spécifique, réactivité, créativité, esprit d'initiative, force de proposition ;
- Capacité au travail de terrain (embarquement, travail avec les pêcheurs...) ;
- Bon sens du relationnel, capacité à communiquer avec les acteurs locaux des secteurs pêche et aquaculture ;
- Forte capacité à travailler en équipe et en mode projet associant des collaborateurs internes et externes ainsi que des prestataires.

Candidatures

Date limite des candidatures internes : **19 novembre 2014**

Date limite des candidatures externes : **11 décembre 2014**

Prise de poste : **dès que possible à partir du 1^{er} janvier 2015**

Les candidatures devront consister en une lettre de motivation et un curriculum vitae ; et faire impérativement apparaître le statut du candidat (fonctionnaire ou contractuel). Elles sont à adresser :

- Par mail à recrutement@aires-marines.fr avec en objet la référence « **P078** »

Ou

- Par courrier à : Agence des aires marines protégées, Service Ressources Humaines, 16 quai de la douane 29229 Brest cedex 02.

Les personnes souhaitant des informations techniques sur le poste peuvent contacter Julie MOLINIER, adjointe à la directrice déléguée en charge du pôle Ingénierie - Tél : 02 69 60 73 69, Mél : julie.molinier@aires-marines.fr

Modalités de sélection

Une première sélection des candidats est effectuée au vu de la lettre de motivation et du curriculum vitae. Les candidats fonctionnaires sélectionnés seront convoqués devant un (ou plusieurs) jury(s). En l'absence de candidature retenue parmi les fonctionnaires, les candidats non fonctionnaires sélectionnés seront à leur tour auditionnés par le(s) jury(s).